

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT

LES CIRCUITS URBAINS AURONT DE NOUVEAUX BILLETS ET DE NOUVELLES CARTES MENSUELLES!

JOLIETTE, le 12 avril 2018 – La MRC de Joliette annonce que de nouveaux billets et de nouvelles cartes mensuelles seront désormais utilisés pour les quatre circuits urbains (anciennement CTJM). Ces nouveaux titres de transport seront en vente dès le 20 avril prochain. Les billets pourront être utilisés dès leur achat et le laissez-passer mensuel dès le mois de mai. Il sera alors impossible de recharger les cartes à puce. Quant aux titres électroniques déjà enregistrés sur les cartes, les usagers auront jusqu'au 30 mai pour les utiliser, car à compter du 1^{er} juin, seuls les nouveaux titres seront acceptés.

Les cartes à puces dans les autobus desservant les quatre circuits urbains avaient été implantées en novembre 2012. Malheureusement, force est de constater que, quelques années plus tard, les lecteurs de ces cartes sont devenus difficiles à entretenir, maintenir fonctionnels et en mesure de prélever le titre de transport nécessaire sur les cartes. Il en résulte donc un manque à gagner assez important pour l'organisation, montant que l'on estime à environ 54 000 \$ annuellement.

Bien que le service de transport en commun soit un service nécessaire offert à faible coût pour l'utilisateur, il se doit d'être géré de façon optimale puisque ce sont les fonds publics qui en assument le financement. Il est important de comprendre qu'aucune augmentation des tarifs n'accompagne ces changements.

« Nous nous sommes assuré que la décision d'utiliser des billets et des cartes mensuelles à usage unique soit la meilleure qui soit, autant pour la MRC que pour les usagers et les contribuables. De plus, nous sommes confiants que ce changement ne représentera aucun désagrément pour l'utilisateur » ajoute Mme Grenier. La vente de ces nouveaux titres sera faite de la même façon qu'avant, aux mêmes endroits et aux mêmes coûts.

De plus, pour faciliter la transition vers la nouvelle méthode de perception des titres, les cartes à puce contenant des billets achetés en livret de 10 pourront être utilisées durant tout le mois de mai. Bien qu'à compter du 1^{er} juin ces cartes ne seront plus acceptées à bord des autobus, les propriétaires de ces cartes pourront se rendre au terminus situé au 930, rue Saint-Louis et demander à remplacer les titres restants sur leur carte par les nouveaux billets, et ce, sans frais. Ce service sera offert jusqu'au 31 août 2018.

Les quatre circuits urbains offrent jusqu'à 17 départs la semaine et 12 la fin de semaine. Ils permettent de se déplacer partout sur le territoire de Joliette (circuits #3 et #4) en plus des territoires de Notre-Dame-



des-Prairies (circuit # 1) et de Saint-Charles-Borromée (circuit #2). Des correspondances sont offertes en tout temps pour une personne désirant effectuer un voyage desservi par deux trajets différents. Pour plus d'informations visitez le site Internet www.pensebus.com.



-30-

Source :

Émilie Lepage
Agente aux communications
MRC de Joliette
450 759-2237 poste 232
communication@mrcjoliette.qc.ca